

**Autorisation des adhésions sur le budget
2015 de l'IUT A.**

Conseil d'administration du 15 décembre 2014

Délibération 2014/12/CA-150

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT du 6 novembre 2014 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les demandes d'adhésions sur le budget 2015 de l'IUT A :

ASSODIUT - Subvention Fonctionnement	6 088,80
ASSODIUT - IUT En ligne	5 124,00
ASSODIUT - Campagne Communication	5 023,00
ARIUT - Association Régionale des IUT	2 657,00
UNPIUT - Union Nationale des Présidents d'IUT	5 074,00
CIELL 2 - Portail de gestion des candidatures	1 778,00
RANACLES - RAssemblement NAtional des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur	250,00
CSIESR - Comité des Services Informatiques de l'Enseignement Supérieur	260,00
CUME- Club des Utilisateurs de Micro-ordinateurs	100,00
CRI-IUT - Centre de Ressources Informatiques des IUT	100,00
ANSTIA - Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels de l'Enseignement Supérieur	50,00
ABIUT - Association des Bibliothèques des IUT	200,00
ACSADIUT - Association des Chefs de Services Administratifs des IUT	100,00
TOTAL	26 804,80

Toulouse, le 15 décembre 2014

Le Président




Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0